

10 septembre 1913

*expédié le 10 11/13*



Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission directrice des Musées vous autorise à faire prendre un moulage de l'épreuve du Nègre de Hamain conservé dans nos réserves. Toutefois la ville de Bruxelles étant propriétaire de l'original il ne nous est pas permis de laisser reproduire notre exemplaire sans avoir l'assurance que la ville consente à cette reproduction. Nous pensons que le bourgmestre de Bruxelles vous accordera cette autorisation préalable et nous vous présentons Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

Monsieur Hannabiq

à Bruxelles.

LÉON HENNEBICQ

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

BRUXELLES

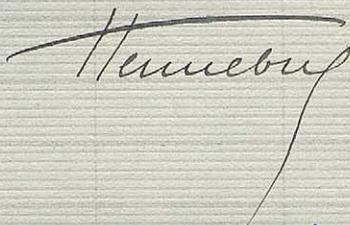
1, RUE DE LAUSANNE

21.8.13

Monsieur,

Je m'empresse de transmettre à l'Etat de New York le refus du Musée de Bruxelles Il appréciera.

Croyez Monsieur à mes sentiments distingués



P S. Je ne comprends guère votre réponse apropos de Samain. Je sais très bien que vous n'etes pas la ville de Bruxelles. Mais vous possédez dans vos magasins un double en platre. C'est ~~de~~ ce double absolument inutilisé que je de mandais, au nom de mes amis de New York, l'autorisation de surmouler.

11 8 13

M. Fierens Gevaert.

LÉON HENNEBICQ

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

BRUXELLES

1, RUE DE LAUSANNE

21-8-13

18-8-13

Monsieur,

Comme suite à un entretien que je viens d'avoir avec M. Pouillet, nous sommes tombés d'accord pour que le tableau de la Messaline soit provisoirement placé chez moi à la disposition du Gouvernement. Veuillez donc me faire savoir quand je pourrai le faire prendre.

Croyez, Monsieur, à mes sentiments distingués.

*Hennebicq*

5 août 1913

*expédié 88 h*

Monsieur

Comme suite à la demande que vous avez remise à la date du 4 août au secrétariat des Musées, nous avons l'honneur de vous faire connaître que les oeuvres de Van Hove auxquelles vous faites allusion ne sont représentées au Musée que par des exemplaires en plâtre sur lesquels il serait dangereux de prendre des surmoulages. Les originaux en bronze existent chez Mme Vve Pauwels Allard, chaussée de Ninove à Molenbeek St Jean.

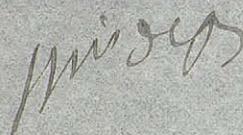
Quant au Groupe de M. Samain il est placé à l'avenue Loussé et ce n'est pas à notre Collège qu'il appartient de délivrer l'autorisation de le surmouler

Recevez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments très distingués

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président.



Monsieur Hennebicq

avocat à Bruxelles

Monsieur,

En réponse à votre lettre demandant de reprendre le Tableau de mon père, j'ai l'honneur de vous faire savoir que si ce Tableau est resté chez vous, c'est sur avis ministériel.

Je le ferai éventuellement reprendre et j'écris par ce courrier à nouveau à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts, afin que une décision soit prise, catégoriquement.

Croyez Monsieur à mes sentiments distingués

Hennebico

Monsieur Firmin Jevaert  
Secrétaire de la Commission des Musées  
Place du Musée

Hennrichy  
expédié le  
35.6.17

Cher ami

28613

Vous n'avez pas oublié à cet égard  
pas que ces tableaux de votre  
père et toujours en dépôt aux  
musées. Je dois vous demander  
de le faire reprendre la Commission  
d'histoire d'éclairant toute responsabilité  
c'est pour les œuvres d'art et  
donner examen

mes meilleures amitiés

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE A. 9631

Bruxelles, le.....191 .

Monsieur Burghard Du Bois, écrivant  
au nom de l'Interstate Commission  
demande pour l'exposition nègre de  
New York d'avoir moulage des  
nègres de Van Hoof et de Samain.

Monsieur B. Du Bois est avec  
Booker Washington auquel il a, en  
fait, succédé, le chef du parti nègre  
aux Etats Unis. C'est un mulâtre  
de mes amis, un parfait galant  
homme

J'ai l'honneur de soumettre  
sa demande à la bienveillance

de la Commission du Musée

León Henríquez